

VILLEURBANNE Solidarité

Les droits des sans-abri : la ville y croit et s'engage davantage

Le lieu de cette signature, première du genre en France, est symbolique. C'est au Phare, accueil de jour pour les familles sans domicile et les représentants de la fondation abbé Pierre se sont engagés en faveur des plus démunis.

Villeurbanne est, depuis vendredi 16 octobre, la première ville de France à adopter la Déclaration des droits des personnes sans-abri (lire par ailleurs). Au Phare (Point d'hygiène, d'accueil et de reliance), le maire, Cédric Van Styvendael, le directeur général et les représentants de la fondation abbé Pierre, Christophe Robert et Véronique Gillet, ont signé le document, adopté à l'unanimité lundi 12 octobre en conseil municipal.

« Un appel à rester perpétuellement en mouvement »

Avec cette déclaration, la fondation abbé Pierre veut « rappeler des fondamentaux » : « Il ne faut pas perdre la bataille des idées, parce que le risque c'est de s'habituer », insiste Christophe Robert. Pour Cédric Van Styvendael, la signature de cette déclaration est ainsi un « appel à rester perpétuellement en mouvement » dans l'accompagnement des personnes sans-abri. S'il est conscient de ne pas pouvoir remplir toutes les cases de la déclaration dès sa signature, il affirme d'ailleurs que l'adoption de cette déclaration est un « risque politique ». Aussi, il s'engage à mettre en place de nouvelles stratégies locales pour l'accès au logement, aux services publics, sociaux et d'urgence et aux équipes



Le maire, les représentants de la fondation abbé Pierre et du Phare, ont pu rencontrer l'un des enfants accueillis. Lui, son frère et sa maman dorment actuellement dans la gare de la Part-Dieu. Photo Progrès/Prescillia BOISSEAU

sanitaires. C'est d'ailleurs le jury citoyen, à l'origine de la création du Phare, qui se mettra au travail sur cette question.

Un maire sous surveillance

Alors que 400 personnes seraient à la rue ou en squat à Villeurbanne, Christophe Robert affirme : « Il ne faut pas tout attendre de l'État et ne pas perdre la bataille des idées, parce que le risque c'est de s'habituer. Il ne faut jamais supporter ça ». Pour autant, d'après le directeur général de la fondation abbé Pierre insiste « les engagements pris par

le maire pour accompagner les personnes sans-abri seront observés ».

Le Phare : déjà plus de mille familles accueillies

Le lieu de signature était symbolique. La prise de cet engagement s'est en effet déroulée au Phare, accueil de jour pour les familles sans domicile, ouvert depuis le 27 janvier dernier. A ce jour, 1 134 familles ont été accueillies et ont ainsi pu bénéficier de collations et avoir accès aux toilettes, aux dou-

Ce que dit la déclaration

La déclaration des droits des personnes sans-abri se décompose en 14 articles. Parmi les principes qu'elles affirment : le droit au logement, le respect du domicile, des biens, des procédures, des besoins fondamentaux (alimentation et hygiène), le droit à la domiciliation, l'accès aux services et aux droits sociaux, et encore la liberté de se déplacer et de s'installer dans l'espace public. Elle affirme également le « droit aux pratiques de survie » dans la commune (article 7) (mendicité, glanage). Les articles 10 à 14 concernent encore l'interdiction de discriminer, le respect du droit de vote, la protection des données personnelles, et la liberté d'expression culturelle et artistique.

ches, à la buanderie, à des kits d'hygiène et de nettoyage et aux services de l'assistante sociale. C'est le cas d'Esperança et de ses deux garçons : « Je viens ici la journée et je dors à la gare de la Part-Dieu le soir. Ici on a assez à manger, on peut se doucher, laver notre linge... », explique-t-elle, ravie de pouvoir trouver refuge au Phare.

L'objectif, trouver un lieu pérenne pour l'accueil de ces familles, le Phare étant mis à disposition par la mairie pour une expérimentation sur deux ans.

Prescillia BOISSEAU

VILLEURBANNE

Le centre de loisirs Asul s'adapte à la Covid-19

Le centre de loisirs villeurbannais Asul vacances (Association sportive universitaire lyonnaise) accueille les enfants de 3 à 17 ans pendant les vacances. Avec l'arrivée de la Toussaint, l'association rappelle les mesures sanitaires mises en place pour la sécurité des enfants, encadrants et parents :

- La température des enfants est contrôlée tous les matins à l'entrée. Elle ne doit pas dépasser 38°C. Les parents sont immédiatement prévenus si l'enfant a des symptômes liés à la Covid-19 pour que celui-ci soit isolé du reste du groupe.
- Le port du masque est obligatoire pour les adultes et les enfants pendant les déplacements d'un lieu d'activités à l'autre.
- Seuls les enfants, répartis en groupes fixes, et les encadrants sont autorisés à circuler dans les installations sportives. Pour limiter les contacts, les groupes ne se croisent pas.
- Le matériel utilisé est désinfecté le midi et le soir.

Inscriptions pour les vacances d'automne sur : www.asul.org

VILLEURBANNE Conflit social

General Electric : le sénateur et le maire interpellent le ministre

Un plan social touche la société Grid Solutions, branche du groupe américain General Electric. Le sénateur du Rhône, Gilbert-Luc Devinaz et le maire de Villeurbanne, Cédric Van Styvendael, ont adressé un courrier à Bruno Le Maire afin que l'État prenne ses responsabilités dans cette affaire.

Depuis des mois, les salariés de Grid Solutions, société basée à Villeurbanne et Saint-Priest, branche du groupe américain General Electric se mobilisent pour empêcher la suppression de 285 postes. La production et l'ingénierie de cette entreprise spécialisée dans la fabrication et l'installation d'équipements pour le transport d'électricité sont menacées de délocalisation vers des pays d'Asie.

En plein PSE (plan de sauvegarde pour l'emploi), les syndicats ont alerté les élus

locaux et nationaux, leur demandant d'intervenir auprès du gouvernement pour sauver l'emploi et lui rappeler les quelque 200 millions d'euros d'aides publiques reçues lors du rachat d'Alstom, en 2015.

« L'État doit protéger sa filière électrique »

Le sénateur PS du Rhône, Gilbert-Luc Devinaz et le maire PS de Villeurbanne, Cédric Van Styvendael ont chacun rencontré les représentants syndicaux et envoyé ce jeudi 15 octobre, un courrier cosigné au ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire. « Une alerte vous avait été adressée en juillet dernier concernant nos craintes au sujet du groupe General Electric dont plusieurs sites sont présents dans notre département, écrivent les deux élus. Malheureusement, le groupe annonce aujourd'hui un plan de restructuration [...] menaçant 753 em-

plois en France, notamment à Villeurbanne et à Saint-Priest. Malgré la promesse de créer 1 000 emplois en France [...] le groupe a multiplié les plans de licenciement depuis 2016 [...] Quant au SuperGrid Institute, inauguré sur le site villeurbannais en avril 2019, il sera fragilisé et son activité de recherche sera aussi à terme délocalisée.

« L'État doit aujourd'hui prendre toute mesure conservatoire pour protéger les outils productifs et les savoir-faire indispensables à la maîtrise par la France de sa filière électrique, conclut le texte. « Comment l'État va-t-il faire respecter les engagements consentis par General Electric et figurant dans l'accord du 4 novembre 2014 ? ».

Les salariés avaient écrit à trois reprises au ministre de l'Économie, sans avoir obtenu de réponse de sa part.

R.B.

ES8914 - V0